



Plan social irresponsable et inacceptable

Nouvelle mobilisation le 29 août.

Après la forte mobilisation du 14 août, nous devons continuer à nous opposer au plan social. Même si l'administration refuse toujours de chiffrer précisément le nombre de contractuel.les qui seront concerné.es par les non-renouvellements, nous renvoyant à la mission flash diligentée par le ministère de la justice, nous estimons que cela concernera en moyenne 50 collègues par région. Ce qui pourrait représenter 500 professionnels et professionnelles sous contrat ! C'est du jamais vu à la PJJ ! Sur le fond c'est inacceptable, inadapté et irresponsable. Sur la forme, c'est intolérable. L'annonce faite le 31 juillet en informant les personnels concernés un mois avant la fin de leur contrat que leur poste ne sera pas renouvelé alors que les postes restent vacants, c'est violent, maltraitant et indigne d'une administration de la fonction publique.

Nos 4 organisations syndicales, réunies en intersyndicale depuis le début de la mise en oeuvre de ces mesures, ont pris acte de la posture irresponsable de la direction de la PJJ. Obstinée, renfermée sur ses dogmes budgétaires, corsetée par des gestionnaires déconnectés des besoins du service public, la direction de la PJJ n'a pas bougé d'un iota malgré le dégel budgétaire obtenu par l'intersyndicale auprès du cabinet du garde des Sceaux ainsi que la mobilisation du 14 août. Et pourtant, plusieurs services ont été à l'arrêt dans de nombreuses régions, avec l'ensemble des personnels en grève pour manifester leur solidarité envers leurs collègues et pour défendre leur outil de travail. De plus, ce plan social a également fait l'objet d'une intense couverture médiatique. Plusieurs élu.es, députés et sénateurs, voire des édiles municipaux, ont manifesté publiquement leur incompréhension et leur colère.

A l'issue de l'audience avec la Direction nationale, à la suite du rassemblement devant l'administration centrale le 14 août, la DPJJ a confirmé qu'elle n'utiliserait pas les 3 millions débloqués par le ministère de la justice aux fins du renouvellement de tous les contrats indispensables au bon fonctionnement des services. Cette somme devait financer les salaires des contractuel.les qui avaient obtenu une promesse d'embauche, ainsi que ceux et celles dont les contrats avaient été signés unilatéralement et lorsque les délais de prévenance n'avaient pas été respectés. Et on sait que les délais de prévenance sont très peu respectés à la PJJ... La DPJJ balaie donc d'un revers de main les décisions ministérielles... en ajoutant sans sourciller qu'il appartiendra aux organisations syndicales de lui faire remonter les situations problématiques...

La DPJJ assume de se plier au régime drastique imposé par de Bercy, au détriment des missions du service public, à savoir des besoins des adolescent.es et de leur famille ainsi que des professionnel.les qui subiront la surcharge de travail que va induire ce plan social, et la dégradation des conditions d'exercice des missions et de la qualité de l'accompagnement éducatif surtout. Malgré l'épuisement professionnel généralisé maintes fois dénoncé avec l'entrée en vigueur du CJPM, la rentrée s'annonce avec un supplément de charge de travail et de charge mentale pour l'ensemble des personnels.

La position de l'administration centrale est à la fois dangereuse et inadaptée. **Nous ne pouvons laisser la direction de la PJJ mettre ainsi nos services en péril.**

Nous appelons donc à une nouvelle journée de mobilisation et d'action, y compris par la grève le 29 août pour le renouvellement pur et simple de tous les contrats indispensables au bon fonctionnement des services.

C'est collectivement que nous obtiendrons des conditions de travail digne de nos missions !